

Publié le 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250908-2025063-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/055

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 08/09/2025

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
03/09/2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Présents : 12

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
PRALON, LECLERC ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, COUDRY,
DUMORTIER, PONS, LAOUGE.

Procurations de vote : 6

Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine DELESSARD, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Geneviève SIMON BOUVRET, Florent DUMORTIER donne pouvoir à Sébastien COUDRY, Annie SANDER donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Catherine BORRINI donne pouvoir à François PONS

Absent excusé : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BOIS FAÇONNÉ BORD DE ROUTE
À L'ONF**

Rapporteur : Cécile DUBOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la signature d'une convention établie avec l'ONF pour une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) pour les chantiers d'exploitation de bois en vue d'une commercialisation dans le cadre de contrats d'approvisionnements.

Cette convention définit les modalités techniques et financières de la prestation réalisée par l'ONF.

Publié le 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025

Reçu en préfecture le 12/09/2025

Publié le

ID : 025-212502587-20250908-2025063-DE



La convention rappelle en quoi le recours aux contrats d'approvisionnement est bénéfique pour garantir la récolte et la commercialisation de bois issus de la gestion durable du patrimoine communale, tout en optimisant les retombées économiques et sociales sur le territoire pour les industriels de la première transformation.

La commune n'étant pas en mesure de prendre en charge par ses propres salariés ou en régie l'exploitation et la mise à disposition bord de route des bois, il est proposé de confier à l'ONF la prestation d'ATDO.

A titre d'information, cette convention produit, en annexe C, une analyse économique prévisionnelle du chantier pour 2025. Celle-ci est évaluée à 1 927,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de valider la convention établie avec l'ONF,*
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette opération.*

Fait et délibéré, le 8 septembre 2025

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

